



L'escalade est olympique et les championnats du monde du mois de septembre nous ont offert une fête magnifique. Conséquence, de nombreux pratiquants vont rejoindre notre grande famille fédérale. Les clubs doivent leur offrir une pratique en sécurité. Or, le premier bilan de la saison 2015-2016, nous révèle que des accidents aux graves conséquences auraient pu être évités en respectant les règles de sécurité et en mettant en place les contrôles. Alors ne relâchons pas nos actions entreprises en matière de sécurité. C'est un travail quotidien, de longue haleine, mais tellement gratifiant. Prenons soin de tous nos licenciés en leur rappelant les bonnes techniques et les bons contrôles pour limiter les conséquences de nos erreurs tellement humaines...

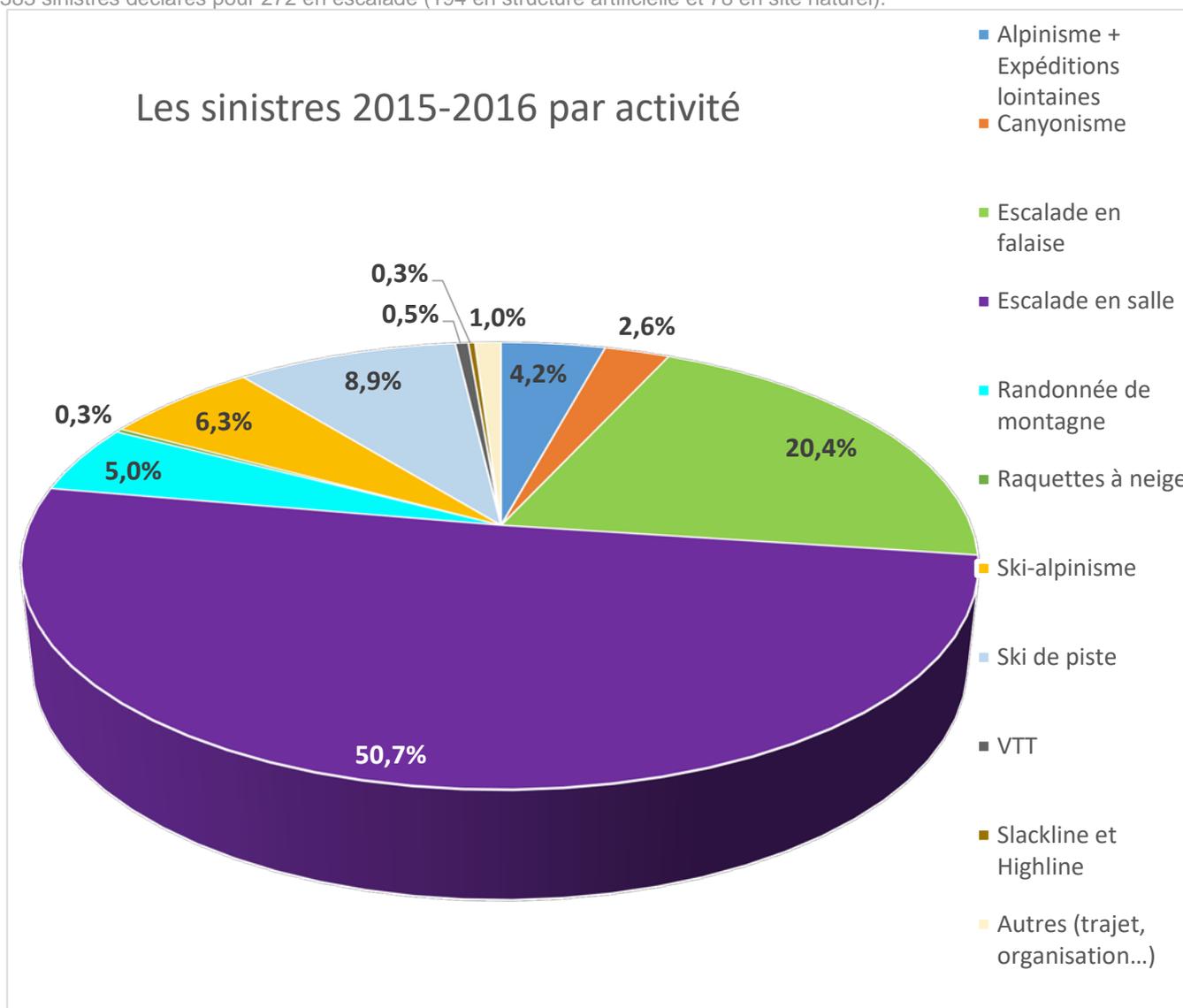
Pierre You
Président

INFORMATION ACCIDENTOLOGIE

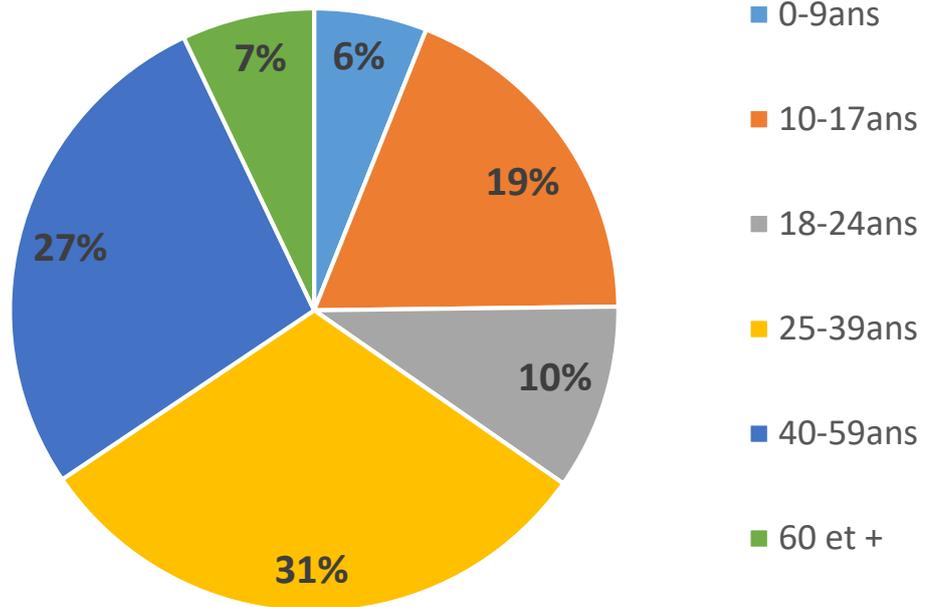
Premier bilan 2015-2016

383 sinistres déclarés pour 272 en escalade (194 en structure artificielle et 78 en site naturel).

Les sinistres 2015-2016 par activité

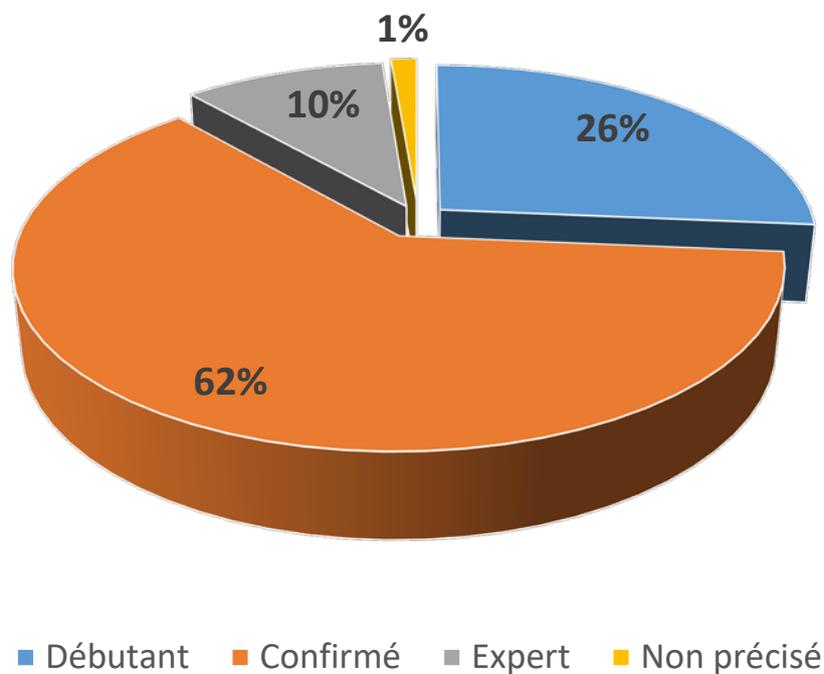


Les sinistres 2015-2016 par tranche d'âge



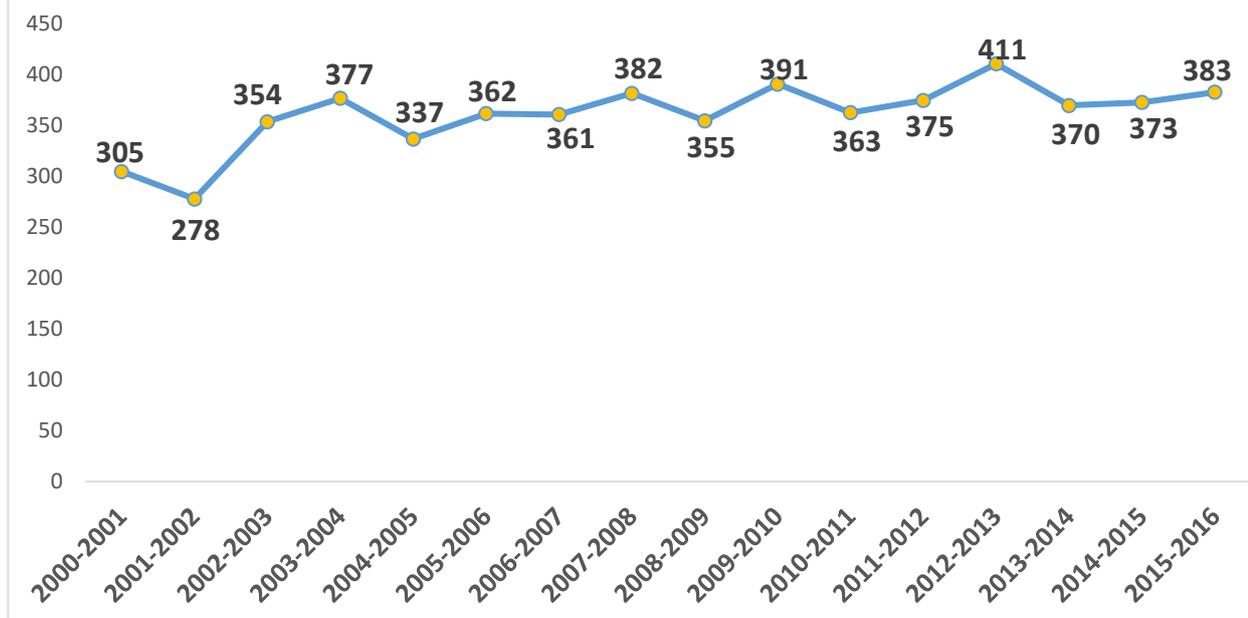
Les mineurs représentent 25% des sinistres toutes activités confondues mais représentent 33% des sinistres en escalade. Ces pourcentages restent stables d'année en année...

Les sinistres par niveau de pratique

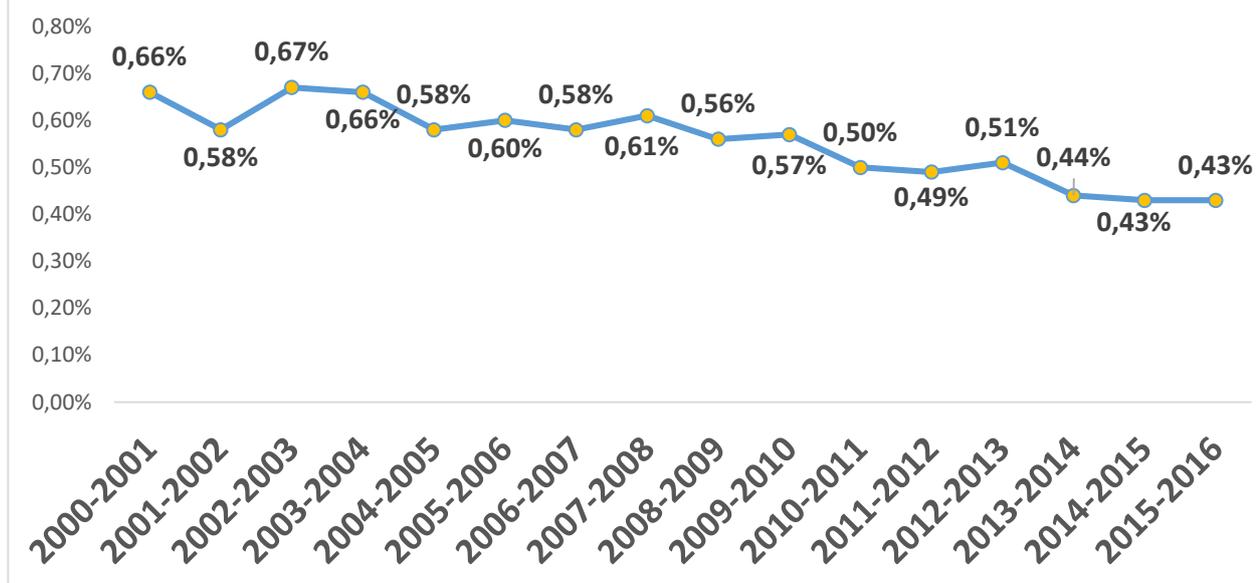


Le pourcentage de sinistres mettant en jeu des pratiquants confirmés ou experts interpelle.

Evolution des sinistres



Ratio Nombre des sinistres/Nombre de licenciés



Le ratio des 2 dernières saisons est resté quasi stable (une très légère baisse, 0,433% en 2014-2015 contre 0,430% en 2015-2016)...

Enfin, du côté des tristes nouvelles, 9 décès endeuillent la fédération cette année (8 lors de la saison 2014-2015). Si le hasard, la malchance sont la cause de certains, d'autres auraient pu être évités par le respect des règles de sécurité ou une plus grande prudence des pratiquants.

Ce premier bilan (stagnation du ratio ou du nombre d'accidents impliquant des mineurs, nombre de décès) nous incite à redoubler d'effort et à poursuivre la transmission des bonnes pratiques « sécurité ».

Bilan ski-alpinisme hiver 2015-2016

Avec la nouvelle saison de ski-alpinisme qui démarre, le bilan 2015-2016, avec un faible nombre de déclarations, permet difficilement de tirer des conclusions. Reste que quelques points appellent quelques conseils.

[En savoir plus sur les accidents en ski-alpinisme](#)

« C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ NOUS » EN CE DÉBUT DE SAISON

A la mi-novembre, 58 sinistres déclarés, 52 en escalade dont 6 graves dus à un assurage défectueux entraînant 2 fractures de la colonne vertébrale :

En SAE :

- 1 chute au sol depuis le sommet : chute normale du grimpeur au dernier point d'amarrage de la voie et l'assureur n'enraye pas la chute ;
- 4 chutes en moulinette lors de la descente du grimpeur dont une où l'assureur lâche le frein pour défaire des nœuds sur la corde, une où l'assureur, au grigri, se brûle la main qui tient la corde, lâche la corde et se crispe sur la poignée ;
- Une sur un exercice de suspension et assurage où l'assureur, au grigri, déverrouille brutalement le grigri.

Il semble que certains de ces accidents liés à l'assurage se déroulent lors de l'apprentissage de la technique. Le cadre présent doit être plus vigilant dans la surveillance de ces exercices.

Escalade en site naturel :

Fractures complexes et polytraumatisme sur une chute lors d'une descente en rappel ; la personne qui descendait a lâché la corde derrière le frein et a chuté. La description mentionne l'absence de nœud en bout de corde, mais y avait-il un système autobloquant pour sécuriser la descente ?

Randonnée de montagne : 2 fractures sur chute en terrain glissant. Pour l'une des 2 chutes, fort heureusement, le pratiquant était encordé, les conséquences de la chute ont été limitées.

ACTUALITÉS

La manœuvre de haut de voie

Exemple d'erreur de ré-encordement du grimpeur lors de la manœuvre de haut de voie : suite à un accident dramatique sur une erreur de manœuvre de haut de voie, le club d'appartenance de la victime s'est attaché à comprendre les causes de l'accident.

Voilà les pistes de réflexion que le club nous soumet :

- C'était la dernière voie de la journée avant le retour : le grimpeur, voulant redescendre rapidement, a-t-il oublié les procédures de contrôle et la vérification d'un nœud bien réalisé sur le mousqueton de sécurité ?

Première hypothèse : le grimpeur s'est ré-encordé sur le mousqueton de sécurité à l'aide d'une **queue de vache simple mal réalisée**. Au lieu d'une queue de vache, le nœud s'est transformé en un simple nœud coulant.



Deuxième hypothèse : le grimpeur s'est ré-encordé sur le mousqueton de sécurité à l'aide d'un nœud en 8 mal réalisé.

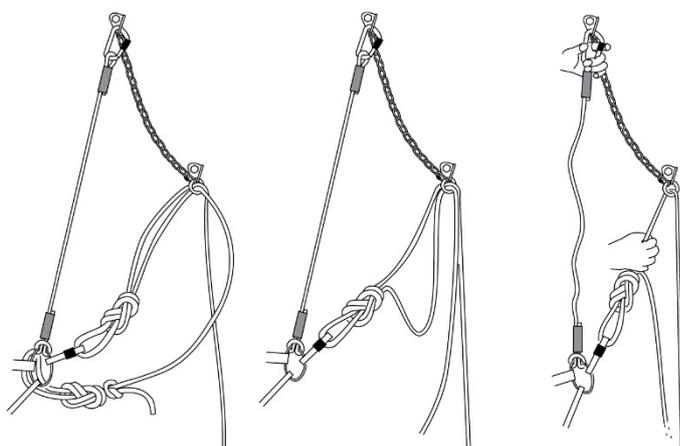


Au regard de cet accident, quelle manœuvre réaliser au sommet d'une voie, après une escalade en tête, pour redescendre en moulinette en sécurité ?

Vous êtes très nombreux à nous avoir interrogés sur la manœuvre de haut de voie ou manœuvre de maillon : laquelle apprendre ?

- La manœuvre boucle simple décrite dans le mémento escalade en page 137 et [dans les fiches technique FFME](#) ?
- Ou la manœuvre boucle avec ré-encordement de la vidéo Fiche technique manœuvre de haut de voie ?

Mémento escalade 2012



La vidéo



Ces 2 manœuvres sont les mêmes, le ré-encordement est indiqué dans le mémento et est systématisé dans la vidéo. Alors, **laquelle est officielle, laquelle apprendre à nos jeunes ?**

Pour le club cité précédemment, le ré-encordement donc la manœuvre de la vidéo est indispensable : il permet de pallier aux erreurs du grimpeur, à une faute d'inattention, et au manque de vérification mutuelle car dans ce cas, le grimpeur est seul au relais. La manœuvre est un peu plus longue mais pas plus compliquée, il suffit de se dire « qu'est-ce que je fais avec le brin libre, je me ré-encorde ».

De nombreux instructeurs fédéraux ont cependant un avis moins tranché :

- Dans un premier temps et en apprentissage, la manœuvre la plus simple sera la plus facile à maîtriser. La manœuvre décrite dans le mémento escalade, **sous surveillance**, fonctionne parfaitement. Attention, toutes les précautions doivent être prises pour son apprentissage : plusieurs répétitions sous surveillance rapprochée du moniteur puis des réalisations plus éloignées, **toujours sous surveillance et contrôle du moniteur**. L'initiateur,

le moniteur qui encadre l'exercice, placé le plus souvent au relais, sera particulièrement vigilant sur la réalisation du nœud en 8 de ré-encordement : Mais observez bien les photos ci-contre, l'erreur est difficile à repérer ! Par ailleurs, le moniteur veillera au respect de la procédure : avec assurage du grimpeur par son assureur tout au long de la manœuvre, vérification attentive de son installation par le grimpeur puis demande à être mis sous tension par son assureur avant d'enlever sa longe...

- Ensuite, pour une pratique en autonomie et notamment pour pallier à une erreur de ré-encordement sur le mousqueton de sécurité ou pour éviter que le mousqueton de sécurité se mette en travers lors de la récupération de dégaines et lors de travail de passages à la descente (sa résistance est alors très inférieure à celle d'un mousqueton qui travaille dans le bon sens), le ré-encordement direct par le nœud en 8 avec nœud d'arrêt s'avère judicieux et indispensable.

Et au final, si votre club ou vos moniteurs sont convaincus qu'il faut tout de suite apprendre la manœuvre complète avec le ré-encordement (comme dans la vidéo), ça ne pose aucun problème. Mais, n'oubliez pas, ajouter le ré-encordement allonge la manœuvre : il faut veiller à donner plus de temps à vos grimpeurs de répéter cette manœuvre sous surveillance avant de les laisser la réaliser seul.

Et en conclusion : **le ré-encordement est une bonne habitude à prendre.**

Compétitions de bloc pour les plus jeunes (benjamins, poussins, microbes, moustiques...) :

Un organisateur de compétitions de bloc pour les petits nous alerte : il n'est pas facile de convaincre les ouvriers de créer des blocs adaptés aux catégories benjamins et plus jeunes. Le département compétition a envoyé un courrier à tous les chefs ouvriers rappelant les points essentiels à respecter et notamment :

- Une hauteur de chute limitée à 2 mètres, hauteur mesurée depuis la face supérieure du tapis jusqu'à la partie la plus basse du corps du grimpeur.
- Ne pas réaliser de mouvement aléatoire au sommet des blocs entraînant une chute « en vrac », « tête dans le tapis »...

Vous organisez une compétition pour les plus jeunes : offrez-leur des blocs plaisir et en sécurité, suivez les recommandations.

[Le courrier envoyé aux chefs ouvriers](#)

LE POINT JURIDIQUE

Un jugement rendu suite à un accident lors de l'apprentissage de la manœuvre de Haut de voie.

Ce jugement nous rappelle, une fois de plus, l'obligation de sécurité, de surveillance du club tout particulièrement lors de l'apprentissage d'une technique de sécurité.

[Lire le jugement](#)

UN CLUB, UNE TECHNIQUE, UNE ASTUCE

Mousquetons de sécurité : ne pas acheter les mousquetons des magasins de bricolage !

Cette semaine, un président de club nous a alertés : une grande enseigne de bricolage propose des mousquetons de sécurité à 5€ pièce. Seul problème, ces mousquetons résistent à 200 Kg tout en ressemblant comme 2 gouttes d'eau à nos mousquetons de pratique des activités de la montagne et de l'escalade. Avant d'acheter des mousquetons de sécurité, vérifiez qu'ils sont destinés à la pratique des activités de la montagne et de l'escalade et qu'ils sont conformes à la norme CE EN 12275 (marquage CE EN 12275 précisé sur le mousqueton et dans la notice).



QUELQUES REX À LIRE OU À RELIRE

« EPI Corde », le REX du 21 octobre nous alerte sur les longueurs de cordes lors de l'achat.

« Mauvaise communication », REX du 01/09/2016 : attention la présence de plusieurs cordées peut entraîner des incompréhensions...

A VENIR

Assurances pour les professionnels.....une nouveauté :

Comme suite logique des formations professionnelles (DE, CQP...) mises en place, la fédération va proposer à compter de janvier 2017 à tous les professionnels de la montagne et de l'escalade (licenciés ou adhérent à des structures associées),

des assurances professionnelles adaptées à leurs besoins :

- Responsabilité civile professionnelle
- Individuelle accident
- Indemnités journalières
- ...

Si vous êtes intéressés et concernés, surveillez le site internet fédéral.

[Evènements loisirs hivernaux](#) : toutes les dates à venir, pour pratiquer en sécurité, discuter avec les cadres de la fédération, des ligues, des comités et des clubs des techniques les plus adaptées.

LES OUTILS - LA BOUTIQUE

Skieur-alpiniste, Skieur de randonnée : un sac à dos avec technologie ABS à un prix compétitif



ARCHIVES

[Lettre prévention sécurité N° 1 de juillet 2015](#)

[Lettre prévention sécurité N° 2 de novembre 2015](#)

[Lettre prévention sécurité N° 3 de mai 2016](#)

[Lettre prévention sécurité N°4 de septembre 2016](#)

Pour information, la lettre prévention sécurité est envoyée aux courriels suivants :

- Administrateurs clubs, comités, établissements affiliés ;
- Dirigeant.e.s et Président.e.s club, comités, établissements affiliés ;
- Brevetés animateurs, initiateurs, moniteurs ;
- Instructeurs ;
- Responsable régional de formation, organisateur.trice.s de formation régionale ;
- Correspondants préventions sécurité ;
- Diplômés d'Etat escalade formés et/ou recyclés à la FFME ;
- Professionnels licenciés déclarés dans l'intranet ;
- Centres de formation en convention avec la FFME ;
- Conseil d'administration FFME ;
- Direction technique nationale.

N'hésitez pas à faire circuler cette lettre.